

# Entretien avec Bronislaw Geremek dans Politique internationale (Hiver 1999-2000)

**Légende:** Bronislaw Geremek, ministre polonais des Affaires étrangères, accorde au périodique français Politique internationale un entretien dans lequel il précise les attentes de son pays à l'égard de l'Union européenne et fait le point sur les difficultés politiques et économiques à surmonter pour réaliser l'adhésion à moyenne échéance.

**Source:** Politique internationale. Hiver 1999/2000, n° 86. Paris: Politique internationale.

Copyright: (c) Politique internationale

URL: http://www.cvce.eu/obj/entretien\_avec\_bronislaw\_geremek\_dans\_politique\_internationale\_hiver\_1999\_2000-fr-

1/4

 $96c8075f\hbox{--}104e\hbox{--}471e\hbox{--}8b2f\hbox{--}c74733570b49.html}$ 

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

19/09/2012



## **Entretien avec Bronislaw Geremek**

# Pologne: La démocratie sans retour

### Cet entretien a été conduit par Pierre-Antoine Donnet

**Pierre-Antoine Donnet** — Monsieur le Ministre, dans la perspective du prochain élargissement de l'Union européenne c'est l'intégration de la Pologne qui constituera le principal défi politique et économique. Qu'attend la Pologne de son adhésion ? Et quel sera l'apport de votre pays à l'Union lorsqu'il aura rejoint cette nouvelle famille ?

**Bronislaw Geremek** — L'entrée dans l'Union peut être considérée comme un acte de justice. C'est aussi, et avant tout, une démarche politique. La Pologne a sa place dans l'UE non seulement pour des raisons historiques, ou du fait de ses affinités émotionnelles, mais aussi en termes d'intérêts mutuels. L'UE, pour être un facteur de stabilisation et de paix en Europe, a besoin de la Pologne. Je suis persuadé que l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne est dans l'intérêt de la communauté. Car l'élargissement de l'UE n'est pas une question technique, mais l'un des processus politiques les plus importants de cette fin de siècle : celui de la réunification de l'Europe. On peut certes considérer que l'admission de la Pologne est le « principal défi » de ces négociations. Mais c'est également la plus grande chance offerte à l'Union européenne.

Au plan politique, la Pologne est mûre pour l'adhésion. La stabilité et l'ancrage de notre régime démocratique nous permettent de participer dès maintenant à la dimension politique de l'Union européenne. Cela dit, pour participer pleinement à l'œuvre commune, la Pologne doit se fixer des objectifs dépassant le court terme. Elle ne peut se contenter d'être un partenaire de second rang. Or le fait est que le PIB polonais reste inférieur à tous ceux des actuels pays membres. Il nous faut donc moderniser en profondeur nos structures politiques, sociales et économiques. Et il est capital, dans l'intérêt même des Quinze et des pays candidats, que les critères précisément définis à Copenhague et à Luxembourg (1) soient respectés. D'où la nécessité de passer en revue la situation économique et la législation des futurs États membres. Encore fautil que l'Union européenne se prépare, elle aussi, à l'élargissement.

- **P.-A. D.** La Pologne estime qu'elle sera prête le 31 décembre 2002. Cette date est-elle réaliste ou faut-il plutôt y voir un symbole destiné à motiver les Polonais ?
- **B. G.** Je crois qu'il était indispensable de définir un calendrier pour obtenir une mobilisation des Polonais. La dynamique de préparation à l'adhésion comporte un indéniable coût social. Mais cette échéance du 31 décembre 2002 ne relève pas pour autant de la propagande. C'est une date réaliste, qui sera respectée. La question qui se pose, en revanche, est de savoir si l'Union européenne, elle, sera prête à ce moment-là. Lorsqu'au printemps dernier nous avons demandé pourquoi l'on ne refermait pas provisoirement le « chapitre » de la Politique étrangère et de sécurité (2), on nous a répondu que l'Union européenne n'était pas prête. Et c'est vrai également dans d'autres domaines de la négociation.
- **P.-A. D.** Au-delà du cas polonais, faut-il fixer précisément la date des prochaines adhésions?
- **B. G.** Je crois qu'il serait bon de fixer un calendrier. C'est pourquoi je soutiens la proposition avancée par plusieurs pays (3). Il faut être conscient que l'adaptation à l'acquis communautaire, la préparation des pays candidats aux exigences de l'Union est parfois douloureuse. Et l'engagement de nos sociétés en faveur de l'idée européenne, qui est finalement le point le plus important, risque de s'affaiblir au fur et à mesure que les gens prendront conscience des exigences de l'Union. Pis encore, le soutien des opinions publiques à l'élargissement risque de s'éroder également au sein des actuels États membres. Paradoxalement, on observe une inquiétude et un refus grandissants non pas tant dans les pays d'Europe du Sud qui devraient pourtant être les premiers préoccupés par l'inévitable éduction des fonds européens dont ils bénéficient actuellement —, que dans les Etats les plus prospères de l'Union.

#### **P.-A. D.** — Pensez-vous à l'Autriche?

2 / 4 19/09/2012



**B. G.** — C'est effectivement un cas extrême, depuis les dernières élections législatives (4). Le refus de l'élargissement a constitué l'un des sujets majeurs de la campagne et les résultats de ce scrutin révèlent les inquiétudes de la société autrichienne. De plus, ce phénomène concerne aussi l'Allemagne. Dans les régions limitrophes de la Pologne, on décèle une certaine hésitation au sujet de l'élargissement. Apparemment, certaines personnes craignent que la Pologne, le plus grand des nouveaux candidats, ne déstabilise les différents marchés autrichiens ou allemand, à commencer par le marché du travail. Ce qui pourrait remettre en question leur prospérité.

Il est impératif que l'on maîtrise ces angoisses et ces peurs parfois réciproques, et que l'on mette l'accent, au contraire sur les espérances. L'argument, si souvent entendu dans les débats européens, selon lequel il faudrait que l'approfondissement de l'Union précède l'élargissement, ne me paraît pas convaincre. Il va de soi qu'il faut procéder à des réformes internes. Mais il ne faudrait pas rejeter sur les pays candidats la responsabilité des échecs répétés qu'ont essuyés ces tentatives de réformes (lors du sommet d'Amsterdam, notamment). Si l'Union européenne parvenait à établir un agenda précis pour la prochaine Conférence intergouvernementale en posant le triple problème du vote majoritaire, de la pondération des voix et du nombre des commissaires européens, les conditions indispensables à l'entrée de nouveaux membres seraient, me semble-t-il, réunies sans difficulté.

- **P.-A. D.** *Pensez-vous que la France sera sur cette ligne?*
- **B. G.** J'espère qu'elle appartiendra à la majorité raisonnée et éclairée de l'Union européenne. La France fut le moteur de réalisation de l'idée européenne. Je serais très étonné qu'on cède à la peur. Cela me semble même impossible.
- **P.-A. D.** *Le tableau économique est-il aussi encourageant ?*
- **B. G.** C'est l'agriculture polonaise, vous le savez, qui représente le premier motif d'inquiétude pour l'Union. 20 % de la population vit de l'agriculture, et 38 % des Polonais habitent à la campagne. Voilà dix ans que nous avons engagé la modernisation de notre agriculture et le nombre des paysans diminue peu à peu. Il faut bien comprendre que sur deux millions d'exploitations agricoles, 20 % seulement soit 400 000 fermes sont liées au marché. Le reste relève de l'économie de subsistance. Ce sont ces 20 % d'exploitations qui préfigurent l'agriculture polonaise de demain. Nous souhaitons que la modernisation de notre agriculture s'opère aussi harmonieusement que possible et nous tentons d'en limiter le coût social. La Pologne doit être capable de créer de nouveaux emplois, en particulier dans l'industrie alimentaire et dans les services, insuffisamment développés pour l'instant. C'est en investissant dans l'éducation et la formation que nous favoriserons la création d'emplois nouveaux. Le plan que la Pologne a adopté (5) me semble aller dans la bonne direction. Mais il faudra inclure le facteur temps dans cette équation. Une dizaine d'années sera nécessaire.
- **P.-A. D.** *Qu'en est-il de l'industrie lourde?*
- **B. G.** Nous devons restructurer les houillères et la sidérurgie (6). Dans ces deux secteurs, nous serons obligés de licencier entre 120 et 150 000 ouvriers. Il faudra leur trouver des compensations matérielles ce que prévoit le plan gouvernemental de restructuration puis de nouveaux emplois. Là encore, l'éducation est le principal pôle d'investissements. Au vu des programmes actuellement à l'étude, on peut prédire que la Pologne deviendra une économie compétitive et saine, qui n'aura pas besoin de subventions extérieures pour se développer. En revanche, elle compte bien bénéficier des mêmes droits que ses partenaires. Nos biens industriels et agricoles ne doivent pas être concurrencés par des marchandises produites dans d'autres pays de l'Union et qui seraient, elles, subventionnées. Les projets actuellement en cours de réalisation m'incitent à considérer l'avenir de l'économie polonaise avec un certain optimisme.
- **P.-A. D.** L'opinion publique polonaise partage-t-elle votre optimisme?
- **B. G.** Les Polonais ont deux motifs d'inquiétude : l'insertion de leur pays dans les structures de l'Union européenne, et la compétitivité réelle de leur économie. Il me semble que nous sommes sur la bonne voie,

3 / 4 19/09/2012



mais il ne faudrait pas méconnaître ou sous-estimer l'état de l'opinion. En 1990, lors des premiers sondages, entre 70 % et 80 % des Polonais se prononçaient en faveur de l'adhésion. A la fin de 1999, ils sont moins de 50 % (7). Nous devons donc nous atteler à deux tâches indissociables : convaincre nos partenaires qu'il est dans leur propre intérêt d'accueillir la Pologne parmi eux ; et mener une vaste campagne d'information en direction de nos concitoyens.

[...]

- (1) En 1993, le Conseil européen de Copenhague a accepté le principe d'un élargissement de l'Union européenne aux États d'Europe centrale et orientale. Des critères d'adhésion ont été alors définis (stabilité des institutions démocratiques, existence d'une économie de marché capable d'affronter la concurrence européenne, ajustement des structures administratives permettant de transposer le droit communautaire dans la législation des pays candidats, etc.). En décembre 1997, le Conseil européen de Luxembourg y a ajouté l'adaptation des institutions des futurs nouveaux membres aux clauses institutionnelles énoncées par le traité d'Amsterdam. (2) Il s'agit de l'un des 31 chapitres des négociations d'adhésion engagées, dès 1998, avec six des pays candidats : Pologne, République tchèque, Hongrie, Estonie, Slovénie et Chypre.
- (3) La Pologne, la Hongrie, l'Estonie et la Lettonie affirment qu'elles seront techniquement prêtes à adhérer à l'UE dès le 31 décembre 2002. Mais la Commission européenne refuse l'adoption de tout calendrier précis et, lors du sommet d'Helsinki (10-11 décembre 1999), le président Prodi a clairement laissé entendre que le prochain élargissement ne pourrait avoir lieu avant 2004. Depuis Helsinki, qui a entériné l'ouverture de négociations d'adhésion avec six nouveaux pays (Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie et Malte), Varsovie insiste sur l'avance que doivent conserver les six États qui ont commencé à négocier dès 1998. Les autorités polonaises promeuvent le principe de la « régate » que ceux qui sont prêts adhèrent les premiers et rejettent l'idée du « convoi » élargissement simultané à tous les candidats. La Pologne craint, en effet, que le retard pris par certains États (Bulgarie, Roumanie...) ne freine considérablement l'ensemble du processus.
- (4) Le FPOe, parti autrichien d'extrême droite dirigé par Jörg Haider, a obtenu 26,91 % des voix et 52 sièges lors des législatives du 3 octobre 1999. C'est devenu la deuxième formation politique du pays, devant les conservateurs de l'OeVP et derrière les sociaux-démocrates du SPOe.
- (5) A l'automne 1998, le gouvernement polonais a adopté quatre grandes réformes relatives à l'éducation, à la santé, à l'administration et aux retraites. Leur mise en œuvre a commencé au début de 1999.
- (6) Fierté du défunt régime communiste, les mines de charbon génèrent chaque année des pertes de l'ordre de 800 millions de dollars. Quant à l'endettement du secteur minier, il atteint 4,8 milliards de dollars. Le gouvernement de Jerzy Buzek a adopté, en 1998, un plan de restructuration qui prévoit la fermeture complète de 15 mines et la fermeture partielle de neuf autres, sur un total de 72 sites. En 1997, 243 000 personnes travaillaient dans les mines. Elles n'étaient plus que 189 500 en juillet 1999 et leur nombre ne devrait pas dépasser 125 000 en 2002. Les mines qui survivront devront restaurer leur rentabilité d'ici à cette même année 2002. Dans le cadre des négociations menées avec Bruxelles, la Pologne a également adopté un plan de restructuration de sa sidérurgie. Les effectifs industriels dans ce secteur devraient passer de 74 000 en 1999 à 41 000 en 2002. La sidérurgie polonaise a accusé des pertes s'élevant à 66,5 millions d'euros en 1998.
- (7) Un sondage réalisé par l'institut PBS les 8 et 9 octobre 1999 auprès de 105 personnes en âge de voter fait apparaître que 47 % seulement des Polonais se déclarent favorables à l'entrée de leur pays dans l'UE, contre 19 % qui s'y disent hostiles. Ces résultats, les plus mauvais depuis 1989, ont suscité une certaine émotion dans les milieux dirigeants polonais.

4/4

19/09/2012